Aide au logement

Référence : **POL-RH-03** — Version 2026.1 — en vigueur au 01/01/2026

1. Objet

Ce document décrit les aides au logement : indemnité mensuelle de logement, aide à la mobilité géographique et prêt immobilier pour l'accession à la propriété.

2. Éligibilité

2.1 L'indemnité de logement est réservée aux salariés en CDI ayant au moins 6 mois d'ancienneté. Les salariés en CDD et les stagiaires ne sont pas éligibles.

2.2 L'indemnité n'est pas cumulable avec un logement de fonction mis à disposition par l'entreprise.

3. Indemnité mensuelle de logement

Catégorie socioprofessionnelle	Montant mensuel brut
Ouvriers et employés	600 MAD
Techniciens et agents de maîtrise (TAM)	1 000 MAD
Cadres	1 500 MAD

L'indemnité est versée automatiquement sur la paie à partir du mois qui suit les 6 mois d'ancienneté ; aucune demande n'est nécessaire.

4. Aide à la mobilité géographique

Elle s'applique en cas de mutation à l'initiative de l'entreprise entre deux sites distants de plus de 100 km.

4.1 Prime d'installation forfaitaire : 8 000 MAD (12 000 MAD pour les cadres).

4.2 Hébergement temporaire pris en charge jusqu'à 30 nuits dans un hôtel ou une résidence conventionnés.

4.3 Frais de déménagement remboursés sur présentation de 2 devis, dans la limite de 10 000 MAD.

4.4 La demande est déposée auprès du HRBP du site d'arrivée dans les 6 mois suivant la date de mutation.

5. Prêt immobilier (accession à la propriété)

5.1 Conditions : CDI et au moins 3 ans d'ancienneté.

5.2 Montant maximal : 60 000 MAD, sans intérêt.

5.3 Durée maximale de remboursement : 60 mois ; la retenue mensuelle ne peut pas dépasser 15 % du salaire net.

5.4 Un seul prêt immobilier est accordé pendant toute la durée du contrat.

5.5 Pièces à fournir : formulaire F-RH-15, compromis ou promesse de vente, attestation de la banque sur le financement principal, copie de la CIN.

5.6 Les demandes sont examinées par la commission sociale trimestrielle (janvier, avril, juillet, octobre).

6. Contacts

Service Avantages sociaux — avantages.sociaux@atlas-industries.example — poste 2140. Les HRBP de site accompagnent la constitution des dossiers.